

Nouvelles du conseil du 28 novembre 2022

Attention : on ne parque plus sur les rues !

La Municipalité rappelle à toutes et tous les conductrice/eurs que les mesures hivernales concernant le stationnement des véhicules sont pleinement en vigueur sur l'ensemble du territoire communal. Jusqu'au printemps, il est formellement interdit de parquer un véhicule privé le long d'une rue ou aux abords immédiats de celle-ci. Les voitures et autres engins roulants doivent être gardés sur des places privées ou dans des garages. Des contrôles seront réalisés dans tout le village et les contrevenants se verront infliger des amendes d'ordre, qu'on se le dise !

Une affaire de sécurité

C'est pour garantir la sécurité de tous les usagers, y compris des piétons, que les rues et les trottoirs sont déneigés et/ou salés. Or afin que le personnel communal et les machines ad hoc puissent mener ces opérations de manière efficace, le passage doit impérativement demeurer libre en tout temps. Leur travail ne doit pas être entravé par des véhicules stationnés de manière non conforme à ces mesures hivernales. Par ailleurs, il est rappelé à tous que les engins de salage, de déneigement ou autre sablage, sont parfois contraints d'emprunter certains passages en sens interdit. On veillera donc à faire preuve d'une prudence accrue, au volant comme au guidon. A signaler encore que la Municipalité décline toute



La neige peut arriver demain et le verglas menace. L'irrespect des mesures hivernales est donc amendable

responsabilité en cas d'accident dû au non-respect des prescriptions en vigueur. Merci à toute la population de sa prudence, de sa compréhension et de son respect des mesures édictées.

L'assemblée municipale se réunit lundi

Rappelons que l'assemblée municipale dite du budget se réunira lundi 5 décembre, à 20 h à la halle de gymnastique. Outre les prévisions budgétaires 2023, on y statuera notamment sur un crédit supplémentaire de 410 000 francs au total pour l'agrandissement de l'Ecole secondaire du Bas-Vallon, dont une part de quelque 127 000 francs à charge de notre commune. Sera par ailleurs soumis à approbation le remplacement d'un véhicule léger, et fort usé désormais, du corps des sapeurs-pompiers la Suze, pour un montant total de 115 000 francs. Autre crédit d'engagement, celui de 250 000 francs nécessaires pour effectuer une rénovation du pont de la rue des Prés, qui ne remplit plus les normes de sécurité nécessaires pour le trafic actuel. L'Exécutif demande encore au Législatif de l'autoriser à engager une dépense de 202 000 francs pour rénover la cabane anciennement utilisée par les footballeurs. Les dépenses périodiques destinées à l'Assea (Association Sonceboz-Sombeval embellissement et animation), l'organe qui remplacera la Ceass (Commission d'embellissement et d'animation de Sonceboz-Sombeval) dès le début de l'année prochaine, seront également soumises à l'approbation des ayants droit. Trois arrêtés de comptes complètent ce copieux ordre du jour.